

## Séance du 18 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit septembre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard, Loïc Poupin

Absent excusé : néant.

Mme Solène Loyer a été nommée secrétaire.

2015-09-d1

### **Constitution de la commission d'ouverture des plis**

Monsieur le Maire rappelle que l'avis d'appel public à concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la salle communale est en cours.

Il convient de désigner les membres de la commission d'ouverture des plis, celle-ci se réunira pour la commission technique, le 1<sup>er</sup> jury et le 2<sup>nd</sup> jury, afin de proposer au conseil municipal le choix de l'architecte qui sera en charge du projet.

C'est le conseil municipal qui prendra la décision définitive d'attribution du marché

Le Conseil municipal désigne : Monsieur Jacky Bassereau, Monsieur Jean-Paul Coquille et Madame Anne Molard, membres de la commission d'ouverture de plis qui sera présidée par Monsieur le Maire.

2015-09-d2

### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Hélène LEPRINCE-VERON une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles suivantes :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
B 450	Le Bourg	25 a 65 ca
B 749	Le Bourg	02 a 00ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

2015-09-d3

### **Création de numéros de voirie**

Considérant que les habitations situées sur les parcelles B749 et B872 ne portent pas de numéro de voirie.

Le conseil municipal décide d'attribuer un n° de voirie aux biens suivants :

L'immeuble situé sur la parcelle B 749 portera le n° 6 rue du Château.

L'immeuble situé sur la parcelle B 872 portera le n°1 bis rue du Château.

2015-09-d4

### **Contrat de maintenance informatique**

Considérant que la garantie du poste informatique de la mairie est arrivée à son terme, le conseil municipal décide de souscrire auprès de la société Conty de Saint Pavace, un contrat de maintenance pour un montant annuel de 231.60 euros TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

2015-09-d5

### **Décision modificative n°1 budget assainissement**

Le conseil municipal vote le virement de crédit suivant :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
615	Entretien réparations	-1			
706129	Reversement redevance modernisation réseaux	+1			

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00